



Syndicat des
Employés de la
Société Immobilière du
Québec

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL

Québec, le 10 février 2010

CODE D'ÉTHIQUE

Le 7 décembre dernier, la Direction des ressources humaines m'a convoqué afin de me présenter le code d'éthique. Suite à cette rencontre, j'ai déposé un grief auprès de l'employeur et je lui ai expédié une lettre expliquant les raisons de notre désaccord quant à plusieurs points du code remanié. J'ai également demandé une autre rencontre.

La Direction des ressources humaines m'a convoqué, le 22 janvier 2010, en présence cette fois-ci de madame Louise Fiset, notre conseillère syndicale, afin que nous lui expliquions nos revendications. Par la suite, soit hier le 9 février, la Direction des ressources humaines m'a informé qu'elle irait de l'avant avec le code d'éthique remanié, sans aucune modification.

La Direction des ressources humaines a mentionné que les employés seraient dans un premier temps informés par leur gestionnaire de la refonte du code d'éthique et qu'ils disposeraient ensuite de deux mois environ pour y apposer leur signature.

Un exécutif aura lieu les 18 et 19 février prochains, et nous prendrons position à l'égard du présent dossier. Nous demanderons un avis juridique et nous rencontrerons, par la suite, la structure syndicale.

Le comité de relations de travail se rencontre dans la semaine du 22 février, et le code d'éthique sera à l'ordre du jour.

Nous vous demandons de bien vouloir lire le code d'éthique en question et de nous faire part de vos commentaires.

Serge Genest
Président SESIQ 2929